

L'UNESCO's ouvre aux parlementaires

par Ahmed Sayyad

L'UNESCO compte parmi ses principaux partenaires, les parlementaires, qui dans le cadre de divers programmes relevant des domaines de compétence de l'organisation (à savoir, l'éducation, la science, la culture et la communication) s'efforcent de lutter en faveur du développement de l'humanité et du maintien de la paix.

Le programme des relations avec les parlementaires a été lancé par l'UNESCO en 1994 dans le but de s'assurer que les valeurs et les objectifs de l'organisation seraient clairement représentés dans toutes les politiques nationales et toutes les législations adoptées par les États. À la fois citoyens, et représentants élus de la société civile, les parlementaires se tiennent responsables de la mise en place de ces politiques et législations en soulevant les préoccupations des électeurs dans les débats parlementaires, et adoptant une ligne de conduite permettant de mener leur mission de la meilleure manière qui soit.

L'UNESCO a par ailleurs pour ambition de renforcer le dialogue entre les législateurs au sein de chaque région, de façon à ce que ce réseau représentatif de la société civile soit plus efficace et plus apte à apporter des solutions aux problèmes générés par la mondialisation. Ce programme est ouvert à tout législateur qui serait membre actif d'une quelconque institution ou association parlementaire, aussi bien à l'échelle nationale, régionale qu'internationale. Cette coopération est de plus assez vaste puisqu'elle s'étend sur les partenariats avec les ligues des amis parlementaires de l'UNESCO, les parlementaires régionaux, et les organisations internationales telle que l'Union interparlementaire (UIP). D'autre part, les opérations de partenariat se traduisent de

différentes façons, à titre d'exemple, je citerais les cas suivants :

Le Mexique

- L'UNESCO et la commission du sénat pour l'éducation et la culture y ont signé une lettre d'intention visant à renforcer les échanges dans les domaines de l'information et de la communication.

L'Afrique

- Le Forum Africain des Parlementaires pour l'Éducation (FAPED) vient par ailleurs d'être établi à l'initiative des parlements sénégalais et mauricien, favorisant ainsi le développement de partenariats dans le cadre du programme de l'Éducation Pour Tous (ÉPT).

La Thaïlande

- Le bureau de l'UNESCO à Bangkok projette quant à lui de créer des liens entre certains législateurs et les principales organisations régionales¹, et ce, dans le but de mettre au point une approche conjointe aux problèmes liés au développement durable.

Israël

- Enfin, ce type de collaboration a également existé en Israël où une commission au service des générations futures devrait prochainement voir le jour au sein même de la Knesset et ce, grâce à la participation active de la commission nationale pour l'UNESCO et la ligue des amis parlementaires.

M. Ahmed Sayyad est Sous-directeur général de l'UNESCO pour les relations extérieures et la coopération.

D'autres parlementaires seront de plus sollicités dans le cadre de la participation effective de l'UNESCO en vue de la préparation des sommets mondiaux sur le développement durable (Johannesburg, Septembre 2002) et sur l'information (en 2003 et en 2005).

Il ne s'agit là que de quelques exemples résultant de la collaboration fructueuse entre l'UNESCO et l'UIP, appuyée d'ailleurs par la signature en 1997 d'un accord de coopération permettant de définir les termes d'un dialogue visant à informer les parlementaires sur les champs d'action de l'UNESCO².

Une mondialisation à visage humain

Une déclaration adoptée par les dirigeants politiques au cours du sommet du millénaire des Nations Unies qui s'est tenu en l'an 2000, a souligné les principaux problèmes dont souffert l'humanité au cours des années 90, ainsi que les politiques adoptées à l'échelle planétaire en vue de résoudre toutes les situations de crise.

Les programmes prioritaires de l'UNESCO concernant notamment le droit à l'éducation pour tous, le renforcement de la coopération intellectuelle et scientifique à l'échelle internationale, la promotion de la diversité culturelle ou encore l'accès aux NTIC, ont été largement inspirés par ce texte.

Concrètement, toutes les actions de l'UNESCO sont orientées vers eux objectifs majeurs qui visent à réduire la pauvreté³, et à faciliter l'accès au savoir afin que la mondialisation ne soit plus synonyme de marginalisation.

Une table ronde a d'autre part été tenue durant ce sommet afin de débattre sur le dialogue entre les civilisations. M. Koïchiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO a d'ailleurs mis l'accent sur le dialogue interculturel comme étant la condition sine que non au maintien de la paix entre les nations et les peuples.

Le sommet du millénaire des Nations-Unies a donc marqué le début d'une époque où tous les hommes apprendraient à vivre ensemble dans ce qu'on appelle communément : « le village planétaire ». Ceci a d'ailleurs constitué le thème de réflexion du rapport de la commission internationale sur l'éducation u 21^e siècle, établi par l'UNESCO en 1996 sous la présidence de M. Jacques Delors, ancien président de l'Union Européenne. Et c'est exactement pour ce type d'action que l'UNESCO a besoin de l'intervention de ses partenaires.

Les programmes stratégique à moyen terme

La coopération entre les parlementaires et l'UNESCO s'avère indispensable en vue de la mise en œuvre d'une stratégie à moyen terme qui comprendrait certaines priorités, à savoir l'éducation et l'accès aux NTIC pour tous, la protection de l'environnement, la notion d'éthique dans les domaines scientifiques et technologiques, ou encore la diversité

culturelle. Afin de mener ses projets à terme, l'UNESCO adoptera une approche en trois temps.

Il s'agit avant toute chose pour l'organisation d'établir des normes et des valeurs qui seront entérinées par tous, une sorte de ligne de conduite universelle qui permettrait à tous les hommes de vivre ensemble en toute harmonie.

L'UNESCO peut donc se féliciter aujourd'hui de certaines missions accomplies dans ce sens et qui visaient notamment à protéger les patrimoines culturels et mondiaux, ou encore la reconnaissance des diplômés de l'enseignement supérieur en dehors des frontières.

Certaines déclarations faites par les membre de l'UNESCO méritent également d'être relevées, notamment celles qui ont trait à la diversité culturelle ou encore au génome humain. Les États membres de l'UNESCO ont par ailleurs largement contribué à l'accomplissement de ces programmes et à l'amélioration de certaines situations grâce aux débats visant des sujets d'intérêts universels, et aujourd'hui les parlementaires peuvent également lutter aux côtés de l'UNESCO d'une manière efficace.

La seconde approche de l'UNESCO est basée sur la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : référence obligée en matière de respect de la dignité humaine, de la tolérance, de la justice universelle, des libertés fondamentales, mais aussi de la diversité culturelle.

Et c'est justement sur ce dernier point que s'attarde le deuxième programme stratégique de l'UNESCO, car face à la mondialisation, les enjeux de la préservation culturelle sont essentiels. Il faut en effet savoir qu'aujourd'hui, plusieurs milliers de personnes sont touchées par cet aspect là, aussi bien au sein de leur ville, de leur collectivité locale, que sur leur lieu de travail.

Les parlementaires jouent également un rôle vital dans la promotion de la diversité culturelle au sein de la société dans le but de garantir l'égalité entre tous les citoyens.

Aussi, tous les États doivent désormais prendre conscience de la richesse ethnique et culturelle qu'ils disposent à l'intérieur même de leurs frontières, et chacun doit garder à l'esprit le fait que le respect de la diversité culturelle demeure avant tout une exigence identitaire et culturelle.

Il est donc essentiel de promouvoir des valeurs et des références communes à l'ensemble de l'humanité, sans pour autant négliger les diversités au niveau linguistique, artistique, traditionnel, ou même religieux. Il est de plus tout à fait clair

qu'une quelconque forme de discrimination n'engendrerait qu'une série de situations conflictuelles.

Il est à souligner enfin que les rapports et les débats sur la diversité culturelle se sont multipliés et tous les législateurs sont eux aussi d'accord sur le fait que la notion de développement est indissociable de celle du respect et de l'acceptation de la différence. En 1996, un rapport de la commission mondiale de la culture et du développement intitulé « notre diversité créatrice » a d'ailleurs mis l'accent sur ce sujet de réflexion.

Un autre chantier de l'UNESCO concerne l'exclusion dans les domaines de l'éducation (100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire et 800 millions d'adultes sont analphabètes), de la science (les coûts de recherche sont de plus en plus élevés et seuls les pays les plus riches y ont accès) et de la communication (80 % de la population mondiale vit sans électricité) et c'est dans ce sens là que le troisième champ d'action de l'UNESCO concerne la participation des citoyens à ce qu'on appelle « la société du savoir ».

Ce processus qui est intimement lié aux notions de démocratie, de justice, et de développement passerait donc par l'égalité des chances, par le partage des connaissances et du savoir-faire, par l'accès à l'éducation pour tous et par la préservation de la culture des minorités.

En conclusion, force est de constater que le renforcement des capacités va de pair avec la notion de diversité étant donné que d'énormes opportunités sont offertes à tous les citoyens d'accéder au développement grâce à l'échange des connaissances et des compétences, et ceci doit sans conteste évoluer dans le respect des droits de l'homme, de l'égalité, du dialogue, de la paix et de la tolérance.

Notes

1. Telles que l'ASEAN (Association des Nations de Sud Est Asiatique) ou l'ESCAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.)
2. La capacité de faire en sorte que la société civile soit impliquée dans les débats publics en est un exemple.
3. La pauvreté et l'exclusion touchent 50 % de l'humanité.